

Pays des Abers invite la population à s'exprimer sur le Plan climat air énergie territorial, jusqu'au 30 avril



Benoit Vinet (à gauche), directeur pôle aménagement, économie et solidarités au Pays des Abers, et Michel Treguer, conseiller communautaire pilote du projet.

Jusqu'au 30 avril, les acteurs de Pays des Abers peuvent prendre connaissance du dossier du Plan climat air énergie territorial et y apporter leurs observations.

Pays des Abers s'est engagé dès 2019 dans l'élaboration du Plan climat air énergie territorial (PCAET), document de planification de l'engagement du territoire dans la lutte contre le réchauffement climatique et son adaptation aux changements en cours ou à venir.

Trois objectifs sont poursuivis : la sobriété énergétique, la réduction des gaz à effet de serre et l'adaptation du territoire aux effets du changement climatique.

Pays des Abers a engagé une large consultation publique jusqu'au 30 avril 2023. Elle permet à l'ensemble des acteurs (habitants, entreprises, associations...) de prendre connaissance des documents et de transmettre leurs observations.

Dossier et registre sur papier et dématérialisés

Le dossier dématérialisé est disponible en ligne sur le site www.registredemat.fr/pcaet-abers et sur www.pays-des-abers.fr/plan-climat.html. Le dossier papier est consultable à l'hôtel de communauté ainsi que dans chaque mairie du territoire.

Pendant toute la durée de l'enquête, chacun peut consigner ses observations et propositions, sur registre papier, disponible à l'hôtel de communauté et dans chaque mairie, ou sur le registre numérique

À lire sur le sujet

[Réchauffement climatique : « Il faut très vite changer d'échelle d'action »](#)